

**République Française****SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°039/2023****Séance du 29 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-neuf novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme MANE, Mme ZAJDNER, M. FARGES

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL, Mme LIRON, M. JURADO

Absent non excusé :

Secrétaire : M. Gilles MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

**OBJET : ORGANISATION DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024, AVEC DESIGNATION DU COORDONNATEUR**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le recensement permet :

- D'établir les populations légales de chaque circonscription administrative
- De fournir des données socio-démographiques détaillées sur les individus et les logements pour de nombreuses zones géographiques

Au-delà du seul dénombrement des personnes et des logements, l'exploitation des réponses aux questionnaires fournit des résultats statistiques sur la répartition de la population, la composition des ménages, leurs conditions de logements, ....

Ces résultats sont utiles aux pouvoirs publics pour analyser l'emploi, organiser la vie sociale, prévoir les équipements collectifs et l'habitat. Ils permettent de définir les politiques en matière d'aménagement du territoire, de transports, d'équipements publics (crèches, écoles, équipements culturels et sportifs...), etc.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2022 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003, modifié, relatif au recensement de la population ;

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2024 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête INSEE afin d'assurer un soutien logistique aux personnels chargés du recensement, de former les agents recenseurs, d'encadrer et de suivre leur travail ;

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- de désigner Mme Blandine OUAMAR comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener et Mme Christelle PRADES comme coordonnateur suppléant.
- L'intéressée bénéficiera d'une décharge partielle de ses activités.

Saint-Dionisy, le 29 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

